

Le Président

Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires

Affaire suivie par : Sarah MENDEZ COLLOC

Ligne directe : 04 90 14 10 31

Courriel : smendez@vaucluse.cci.fr



Monsieur Philippe EGG
Maire
Hôtel de Ville
31 rue Léonce BRIEUGNE
84160 CUCURON

N/Réf. : SMC/BG-065-08/2022

Avignon, le **30 AOUT 2022**

Objet : Extrait certifié conforme portant sur la révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Maire,

Suite à la tenue de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse en date des 18 et 19 juillet, nous vous prions de trouver en pièce jointe un extrait certifié conforme de la délibération relative aux avis émis en tant que Personne Publique Associée.

Cette délibération valide l'avis émis le 24 février sur la révision du Règlement Local de Publicité de votre commune.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.



Gilbert MARCELLI





Consultation électronique du 18 au 19 juillet 2022

Extrait des délibérations adoptées



CCI VAUCLUSE

Table des matières

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2022 à PERTUIS.....	5
2. BUDGET RECTIFICATIF 2022.....	6
3. CONVENTION DE TRESORERIE AVEC LA SASU SAAP.....	7
4. CODE DE L'URBANISME - VALIDATION DES AVIS EMIS DEPUIS LE 3 FEVRIER 2022.....	8
5. CONTRATS & CONVENTIONS.....	10
❖ <i>Convention CCIT Vaucluse / Université Aix-Marseille (DEUST en Pharmacie)</i>	<i>10</i>
6. ADHESION PAR LA CCIT DE VAUCLUSE A TROIS GROUPEMENTS DE COMMANDE REGIONAUX	12
❖ <i>Groupement de commande logiciel E-Deal</i>	<i>12</i>
❖ <i>Groupement de commande tierce maintenance applicative E-Deal.....</i>	<i>13</i>
❖ <i>Groupement de commande fourniture d'énergie</i>	<i>14</i>
7. BAIL COMMERCIAL D'UN TERRAIN NU AU CRDA PAR LA CCI DE VAUCLUSE A LA SOCIETE « ABX VOTRE BOX AVIGNON »	16
8. ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER A VOCATION PEDAGOGIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR AGROPARC.....	18

4. CODE DE L'URBANISME - VALIDATION DES AVIS EMIS DEPUIS LE 3 FEVRIER 2022

Mesdames, Messieurs,

Considérant l'article L121-4 du code de l'Urbanisme qui associe les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales aux Personnes Publiques associées à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale et des Plans Locaux d'Urbanisme,

Considérant l'article R214-1 du code de l'Urbanisme et l'article L. 214-1 du même code qui prévoient que les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales sont consultées par les communes dans le cadre de l'instauration de droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés,

Considérant l'article 25 du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse qui prévoit que le Président bénéficie sur délibération de l'Assemblée Générale, d'une délégation de compétence pour exprimer au nom de la Chambre les avis requis par les lois et règlements sous réserve de rendre compte à l'Assemblée Générale des avis exprimés en application de la délégation qu'il a reçue,

Mais considérant également une décision en date du 19 décembre 2012 du Conseil d'État qui confirme que les avis qu'émet une CCI doivent être pris par une délibération de son Assemblée Générale eu égard au fait que si ces actes ne relèvent ni de l'administration ni du fonctionnement courant de la CCI, ils ne peuvent pas être délégués au titre de l'article L 712- du Code de Commerce à une autre instance, dont le Président,

Il est proposé à votre approbation les avis suivants émis depuis le 3 février 2022. Vous avez pu en prendre connaissance :

24/02/2022	Mairie de Cucuron	Révision du Règlement Local de Publicité	Avis favorable
------------	-------------------	--	----------------



Consultation électronique
Du 18 au 19 juillet 2022

Recueil des délibérations adoptées

Vous êtes invités, Mesdames, Messieurs à entériner l'émission de ces avis précédemment émis

Inscrits	33
Votants	27
Abstention	00
Contre	00
Pour	27

Le Secrétaire

Bruno DELORME

Le Président

Gilbert MARCELLI